



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 20272

## Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les échéances de l'Organisation commune du marché du sucre qui se profilent à l'horizon 2001, et notamment sur la baisse annoncée du prix du sucre. C'est en effet à cette date que le règlement sucrier, qui repose sur un prix d'intervention garanti pour un quota de production réparti entre les pays producteurs, doit être révisé. Or la libéralisation des marchés, dans le cadre de la négociation des accords du GATT, laisse augurer une baisse du prix du sucre comprise entre 6 et 15 %. Cette baisse annoncée met en danger la filière canne à la Réunion. Dès lors, il lui paraît opportun de mettre en place des aides compensatoires pour maintenir le revenu des planteurs. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui préciser quelle suite il entend réserver à cette suggestion.

## Texte de la réponse

Le règlement CEE n° 1785-81 du Conseil, portant organisation commune du marché (OCM) dans le secteur sucre, modifié en 1995 pour tenir compte notamment des engagements contractualisés dans l'accord agricole du GATT, sauvegarde les intérêts des producteurs de sucre de l'Union européenne jusqu'à la fin de la campagne 2000-2001. Les planteurs de canne à sucre de la Réunion sont donc assurés d'une garantie de revenu jusqu'à la fin de la campagne 2000-2001. Ils doivent mettre à profit cette période de stabilité pour moderniser et accroître la compétitivité de leurs exploitations et préparer au mieux les échéances ultérieures du secteur sucre. Pour l'heure, il est difficile de prévoir l'évolution de l'organisation commune du marché du sucre et des prix après la campagne 2000-2001. D'ici là, le ministère de l'agriculture et de la pêche étudiera, en liaison avec les organisations professionnelles représentatives concernées, les éléments propres à la filière canne-sucre dans les DOM, et en particulier à la Réunion, qui devront permettre d'obtenir la prise en compte de ceux-ci lors des discussions qui s'instaureront sur l'évolution de l'OCM du sucre dans l'Union européenne.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Thien Ah Koon](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20272

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 octobre 1998, page 5628

**Réponse publiée le :** 8 février 1999, page 747